

		LIEU D'ACCUEIL					
		Préparation et nettoyage du lieu	Rythme de programmation	Billetterie	Sanitaires	Vestiaires	Restauration / Bar
Sources : <a href="https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19/le-ministere-informe-les-professionnels/Document-recommandations-sanitaires-pour-la-regiepe-d-artists">https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19/le-ministere-informe-les-professionnels/Document-recommandations-sanitaires-pour-la-regiepe-d-artists</a>							
<p>&gt; En intérieur</p> <p>&gt; Public assis</p>	Réglementation et recommandations du Ministère de la Culture	<p>&gt; Nettoyer les locaux selon les méthodes habituelles lors de la réouverture au public (uniquement dans le cas où l'établissement n'a pas été fréquenté dans les 5 derniers jours)</p> <p>&gt; Nettoyer et désinfecter de façon approfondie tous les locaux accueillant du public, au moins une fois par jour. Nettoyer les surfaces fréquemment utilisées dès que possible : poignées de porte, rampes, etc.</p> <p>&gt; Vérifier régulièrement le bon fonctionnement des climatiseurs et ventilations de la salle</p> <p>&gt; Aérer la salle entre deux représentations (10 à 15 min)</p>	<p>&gt; Décaler les horaires dans le cas d'un établissement disposant de plusieurs salles pour éviter le croisement de personnes</p> <p>&gt; Eviter les entractes</p>	<p>&gt; Organiser les files d'attente pour le respect des distanciations physiques et pour éviter les regroupements</p> <p>&gt; Equiper (si cela est possible) les comptoirs de billetterie de plaques de plexiglas. A défaut, équiper les salariés de visières en plus de masques</p> <p>&gt; Encourager la réservation en ligne et l'impression de billets par spectateurs</p> <p>&gt; Privilégier le contrôle des billets par douchette ou à défaut, faire un contrôle visuel en demandant aux spectateurs de déchirer eux-même leur billet</p>	<p>&gt; Organiser les files d'attente pour le respect des distanciations physiques et pour que le nombre de personnes ne dépasse pas le nombre de toilettes et/ou urinoirs.</p> <p>&gt; Respecter la distance d'1 mètre entre chaque urinoirs et si nécessaire, condamner un urinoir sur deux.</p> <p>&gt; Veiller à ce que le public puisse constamment avoir accès aux sanitaires pour se laver les mains notamment grâce au renouvellement régulier des consommables.</p> <p>&gt; Privilégier les essuie-mains à usage unique plutôt que les sèche-mains à air pulsé). Proscrire les essuie-mains en tissu.</p> <p>&gt; Ouvrir les fenêtres des sanitaires durant leur utilisation</p>	<p>&gt; Suspendre le service de vestiaire</p> <p>&gt; Proposer des mesures adaptées de remplacement (distribution de sacs, etc.)</p>	<p>&gt; Organiser l'espace avec des places assises et une même table ne peut regrouper que des personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble, dans la limite de 10 personnes.</p> <p>&gt; Garantir une distance minimale d'1 mètre entre les tables occupées par chaque personne ou groupe de personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble OU installer des parois fixes ou amovibles pour assurer une séparation physique</p> <p>&gt; Privilégier des boissons ou de la nourriture emballées</p> <p>&gt; Supprimer les postes de distribution de boissons et autres distributeurs de denrées</p> <p>&gt; Se référer aux recommandations du Ministère du Travail : <a href="https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protoger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protoger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs">https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protoger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protoger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs</a></p>
<p>&gt; En intérieur</p> <p>&gt; Public debout</p>	Réglementation et recommandations du Ministère de la Culture	L'article 45 du décret du 31 mai 2020 prévoit que chaque spectateur doit disposer d'un siège. Les concerts et spectacles en configuration debout ne peuvent donc pas être organisés					
<p>&gt; A l'extérieur</p> <p>&gt; Public assis</p>	Réglementation et recommandations du Ministère de la Culture	<p>&gt; Nettoyer et désinfecter de façon approfondie tous les locaux accueillant du public, au moins une fois par jour. Nettoyer les surfaces fréquemment utilisées dès que possible : poignées de porte, rampes, etc.</p>	<p>&gt; Eviter les entractes</p>	<p>&gt; Organiser les files d'attente pour le respect des distanciations physiques et pour éviter les regroupements</p> <p>&gt; Equiper (si cela est possible) les comptoirs de billetterie de plaques de plexiglas. A défaut, équiper les salariés de visières en plus de masques</p> <p>&gt; Encourager la réservation en ligne et l'impression de billets par spectateurs</p> <p>&gt; Privilégier le contrôle des billets par douchettes ou à défaut, faire un contrôle visuel en demandant aux spectateurs de déchirer eux-même leur billet</p>	<p>&gt; Organiser les files d'attente pour le respect des distanciations physiques et pour que le nombre de personnes ne dépasse pas le nombre de toilettes et/ou urinoirs.</p> <p>&gt; Respecter la distance d'1 mètre entre chaque urinoirs et si nécessaire, condamner un urinoir sur deux.</p> <p>&gt; Veiller à ce que le public puisse constamment avoir accès aux lavabos pour se laver les mains notamment grâce au renouvellement régulier des consommables.</p> <p>&gt; Privilégier les essuie-mains à usage unique plutôt que les sèche-mains à air pulsé). Proscrire les essuie-mains en tissu.</p> <p>&gt; Ouvrir les fenêtres des sanitaires durant leur utilisation</p>	<p>&gt; Suspendre le service de vestiaire</p> <p>&gt; Proposer des mesures adaptées pour pallier (distribution de sacs, etc.)</p>	<p>&gt; Organiser l'espace avec des places assises et une même table ne peut regrouper que des personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble, dans la limite de 10 personnes.</p> <p>&gt; Garantir une distance minimale d'1 mètre entre les tables occupées par chaque personne ou groupe de personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble OU installer des parois fixes ou amovibles pour assurer une séparation physique</p> <p>&gt; Privilégier des boissons ou de la nourriture emballées</p> <p>&gt; Supprimer les postes de distribution de boissons et autres distributeurs de denrées</p> <p>&gt; Se référer aux recommandations du Ministère du Travail : <a href="https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protoger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protoger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs">https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protoger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protoger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs</a></p>
<p>&gt; A l'extérieur</p> <p>&gt; Public debout</p>	Réglementation et recommandations du Ministère de la Culture	<p>&gt; Nettoyer et désinfecter de façon approfondie tous les locaux accueillant du public, au moins une fois par jour. Nettoyer les surfaces fréquemment utilisées dès que possible : poignées de porte, rampes, etc.</p>	<p>&gt; Eviter les entractes</p>	<p>&gt; Organiser les files d'attente pour le respect des distanciations physiques et pour éviter les regroupements</p> <p>&gt; Equiper (si cela est possible) les comptoirs de billetterie de plaques de plexiglas. A défaut, équiper les salariés de visières en plus de masques</p> <p>&gt; Encourager la réservation en ligne et l'impression de billets par spectateurs</p> <p>&gt; Privilégier le contrôle des billets par douchettes ou à défaut, faire un contrôle visuel en demandant aux spectateurs de déchirer eux-même leur billet</p>	<p>&gt; Organiser les files d'attente pour le respect des distanciations physiques et pour que le nombre de personnes ne dépasse pas le nombre de toilettes et/ou urinoirs.</p> <p>&gt; Respecter la distance d'1 mètre entre chaque urinoirs et si nécessaire, condamner un urinoir sur deux.</p> <p>&gt; Veiller à ce que le public puisse constamment avoir accès aux lavabos pour se laver les mains notamment grâce au renouvellement régulier des consommables.</p> <p>&gt; Privilégier les essuie-mains à usage unique plutôt que les sèche-mains à air pulsé). Proscrire les essuie-mains en tissu.</p> <p>&gt; Ouvrir les fenêtres des sanitaires durant leur utilisation</p>	<p>&gt; Suspendre le service de vestiaire</p> <p>&gt; Proposer des mesures adaptées pour pallier (distribution de sacs, etc.)</p>	<p>&gt; Organiser l'espace avec des places assises et une même table ne peut regrouper que des personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble, dans la limite de 10 personnes.</p> <p>&gt; Garantir une distance minimale d'1 mètre entre les tables occupées par chaque personne ou groupe de personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble OU installer des parois fixes ou amovibles pour assurer une séparation physique</p> <p>&gt; Privilégier des boissons ou de la nourriture emballées</p> <p>&gt; Supprimer les postes de distribution de boissons et autres distributeurs de denrées</p> <p>&gt; Se référer aux recommandations du Ministère du Travail : <a href="https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protoger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protoger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs">https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protoger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protoger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs</a></p>
<p>&gt; Spectacle déambulateur</p> <p>&gt; A l'extérieur</p> <p>&gt; Public debout</p>	Ministère recommandation	<p>&gt; Nettoyer et désinfecter de façon approfondie tous les locaux accueillant du public, au moins une fois par jour. Nettoyer les surfaces fréquemment utilisées dès que possible : rampes, barrières, etc.</p>		<p>&gt; Organiser les files d'attente pour le respect des distanciations physiques et pour éviter les regroupements</p> <p>&gt; Equiper (si cela est possible) les comptoirs de billetterie de plaques de plexiglas. A défaut, équiper les salariés de visières en plus de masques</p> <p>&gt; Encourager la réservation en ligne et l'impression de billets par spectateurs</p> <p>&gt; Privilégier le contrôle des billets par douchettes ou à défaut, faire un contrôle visuel en demandant aux spectateurs de déchirer eux-même leur billet</p>	<p>&gt; Organiser les files d'attente pour le respect des distanciations physiques et pour que le nombre de personnes ne dépasse pas le nombre de toilettes et/ou urinoirs.</p> <p>&gt; Respecter la distance d'1 mètre entre chaque urinoirs et si nécessaire, condamner un urinoir sur deux.</p> <p>&gt; Veiller à ce que le public puisse constamment avoir accès aux lavabos pour se laver les mains notamment grâce au renouvellement régulier des consommables.</p> <p>&gt; Privilégier les essuie-mains à usage unique plutôt que les sèche-mains à air pulsé). Proscrire les essuie-mains en tissu.</p> <p>&gt; Ouvrir les fenêtres des sanitaires durant leur utilisation</p>	<p>&gt; Suspendre le service de vestiaire</p> <p>&gt; Proposer des mesures adaptées pour pallier (distribution de sacs, etc.)</p>	<p>&gt; Organiser l'espace avec des places assises et une même table ne peut regrouper que des personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble, dans la limite de 10 personnes.</p> <p>&gt; Garantir une distance minimale d'1 mètre entre les tables occupées par chaque personne ou groupe de personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble OU installer des parois fixes ou amovibles pour assurer une séparation physique</p> <p>&gt; Privilégier des boissons ou de la nourriture emballées</p> <p>&gt; Supprimer les postes de distribution de boissons et autres distributeurs de denrées</p> <p>&gt; Se référer aux recommandations du Ministère du Travail : <a href="https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protoger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protoger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs">https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protoger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protoger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs</a></p>